

Fontaine

Information

Bulletin Municipal n°6
Janvier 2011

Sommaire.....

Sommaire

➤ Editorial du maire	Page 3
➤ Le travail des élus	Pages 4 et 5
➤ Travaux d'entretien - service de l'eau potable et des eaux usées	Page 6
➤ La cérémonie du 11 novembre - Association sportive de football	Page 7
➤ La fête du chocolat - Le CPI	Page 8
➤ Information Mairie	Page 9
➤ Notre patrimoine	Pages 10 et 11
➤ L'ancien monastère de Fontaine	Page 12
➤ Le fleurissement de notre village	Page 13
➤ Le bilan du Téléthon	Page 14
➤ Information Préfecture	Page 15
➤ Prévention du risque légionellose	Page 16
➤ Etat civil - Naissances	Page 17
➤ Etat civil - Mariages	Page 18
➤ Etat civil - Décès	Page 19



Chère Madame,
Chère Mademoiselle,
Cher Monsieur,

Pour la dixième fois, depuis que j'ai l'honneur et le plaisir d'être votre maire dans cette attachante commune de Fontaine-les-Luxeuil, le conseil municipal et moi-même, vous présentons nos vœux, les meilleurs possibles, pour cette nouvelle année 2011. Bien sûr, et en priorité une bonne santé physique, mais également un bon moral, tel celui qui se régénère soudain à la chaleur du soleil, après de longs jours de grisaille et d'obscurité. Ce soleil, je souhaite qu'il brille en vous, grâce aux joies familiales et entre amis, aux menus plaisirs quotidiens, aux projets que vous envisagez. Je souhaite également que vous puissiez le partager, avec les personnes de votre connaissance qui sont dans la peine ou dans la souffrance.

Durant l'année 2010, le conseil municipal a travaillé sur les dossiers importants de la délégation des services de l'eau potable et de l'assainissement. Je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, la gestion de l'eau et le respect de l'environnement, en ne rejetant pas dans nos rivières des eaux polluées, sont des sujets sérieux et vitaux. Ainsi, nous avons décidé de poursuivre l'affermage de ces services avec la Société VEOLIA. Peu de temps avant nous, les communes de Saint-Loup sur Semouse et de Luxeuil-les-Bains, avaient fait le même choix, le fonctionnement en régie municipale n'étant plus toujours adapté aux normes du 21^e siècle.

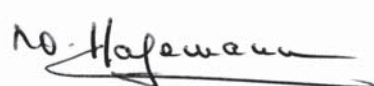
Autre sujet de préoccupation : le pont de la papeterie. Cet ouvrage d'art présente depuis plusieurs années des risques d'éboulement, et nous avons pris la décision de le restaurer, même si cela coûte cher. Fallait-il le laisser en l'état et en refuser la traversée par les camions qui desservent les Etablissements ITW Gunther ? Nous avons fait le choix de préserver la pérennité des emplois dans cette entreprise.

En fin d'année, trois agents communaux sont partis à la retraite. Deux d'entre eux ont été remplacés par des personnes choisies par les adjoints et moi-même, en raison de leur qualification et de leur expérience confirmée au sein d'autres collectivités territoriales, mais ils ne résident pas à Fontaine. Et trois de nos associations communales, et non des moindres, puisqu'il s'agit de l'AS. FOOT, du club des Entr'Aînés et des Donneurs de sang, ont élu des présidents qui, eux non plus, ne résident pas dans la commune ! Les frontières n'existent plus entre les pays d'Europe, les communes se regroupent en communautés et la délimitation de nos petits territoires paraît aujourd'hui bien dérisoire.

Mes chers concitoyens, je crois que nos démocraties ont le meilleur système de gouvernance de pays libres. J'écouterai toujours avec attention, vos remarques et vos suggestions, si toutefois vous venez les exprimer devant moi. C'est d'ailleurs ainsi que nous fonctionnons au conseil municipal, où les débats sont fructueux. Mais je souhaiterais, pour ma part, puisque c'est la période des vœux, que vous entendiez nos arguments et les raisons de nos choix, afin de les juger en pleine connaissance de cause.

Soyez assurés, en toute circonstance, de mon dévouement sincère et de ma loyauté.

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN

Bien cordialement, 



Ce que font nos élus Ce que font nos élus..

CONSEIL MUNICIPAL :

Principales délibérations prises par vos élus

1 – Séance du 26 février 2010 :

- Approbation des comptes administratifs des budgets 2009.
- Approbation des comptes de gestion du Receveur 2009 et affectation des résultats.
- Acceptation de la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre avec la DDE relatif à l'aménagement du centre bourg.
- Renouvellement du contrat ATESAT avec la DDT (Direction Départementale du Territoire) destiné à l'assistance technique dans les domaines de voirie, de l'aménagement et de l'habitat.
- Approbation d'une convention d'assistance technique avec le Conseil Général pour la protection des ressources en eau potable.
- Décision de passer une convention avec le SDIS destinée au contrôle gratuit des équipements de protection individuelle du Centre de Première Intervention.
- Décision de poursuivre la location de logements communaux pour quatre bailleurs occupant ces logements depuis plus de six ans.
- Décision d'accepter la rétrocession de 2,5 m2 d'une concession funéraire.
- Approbation du plan de zonage d'assainissement pour la commune de Fontaine réalisé par la Communauté de Commune du Val de Semouse.
- Approbation des dossiers de consultation qui seront adressés aux candidats admis à présenter une offre dans le cadre du renouvellement de délégation des services publics d'eau et d'assainissement.
- Décision de nommer la partie de l'ancienne RD 64 entre le carrefour à la sortie de Fontaine les Luxeuil (RD 19) et l'entrée des baraques « route des baraques Chardin ». Cette route a été déclassée par le Conseil Général.
- Décision de créer un CAE – passerelle (contrat aidé) pour les fonctions d'agent technique à temps complet, pour une durée de 12 mois. Contrat pris en charge par l'état à 95 % et exonéré de charges patronales.

2 – Séance du 09 avril 2010 :

- Décision de maintenir au même taux que l'année 2009 les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.
- Vote du tableau des subventions communales.
- Vote des budgets 2010.
- Décision de créer un contrat unique d'insertion pour les fonctions d'entretien des bâtiments communaux pour une durée de 6 mois renouvelable. Contrat pris en charge par l'état à 90 % et exonéré de charges patronales.

3 – Séance du 03 juin 2010 :

- Approbation de l'ensemble des travaux forestiers qui seront exécutés au cours de l'année 2010 par l'ONF.
- Autorisation au Maire de faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion de la Haute-Saône.
- Décision d'adhésion à l'Agence Départementale de la Haute-Saône pour réaliser ou faire réaliser les études et les travaux communaux dans le domaine de l'eau, l'assainissement et la voirie.
- Décision de la fermeture d'un emploi d'agent des services techniques à temps non complet, et l'ouverture d'un emploi d'agent technique de 2ème classe à temps complet. Cet emploi sera occupé par le même agent à compter du 01 juillet 2010.
- Décision de la fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (départ à la retraite de l'agent) et d'ouverture d'un poste de rédacteur territorial à compter du 01 juillet 2010.
- Acceptation de la cession des actions détenues par la commune à l'OPH de la Haute-Saône.

4 – Séance du 02 juillet 2010 :

- Décision de refaire le pont de la papeterie fortement endommagé et approbation du marché de maîtrise d'œuvre avec la Sarl M.C.B.E de Lure pour la réfection de ce pont.

Ce que font nos élus.....

Ce que font nos élus... Suite



- Approbation de la nouvelle convention de réception et de traitement des boues liquides de Fontaine-les-Luxeuil avec la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, pour une durée de 18 mois.
- Décision d'approuver l'évolution des statuts de la Communauté de Communes du Val de Semouse, proposant d'intégrer dans ses statuts un pôle santé communautaire.
- Approbation des nouveaux itinéraires de randonnée pédestre traversant le territoire communal, présentés dans le cadre d'un projet global de la Communauté de Communes du Val de Semouse.
- Fixation des droits de place pour les forains de la fête communale.

5 – Séance du 16 septembre 2010 :

- Décision de la cession de la parcelle communale n° 2065, canton « les Montrigney » à des riverains Mrs Jeanvoine et Duchenne.
- Reconnaissance des rapports eau et assainissement 2009 présentés par la société Véolia, conforme aux informations souhaités.
- Approbation de l'assiette des coupes de l'exercice 2011 et proposition de l'exploitation pour 2010/2011, dans les parcelles communales n° 5 Afj, 46, 71, 19R, 29R, 37 et 48R.
- Décision d'accueillir le syndicat des chocolatiers de la Haute-Saône pour la fête du chocolat qui se tiendra le 10 octobre 2010 à la salle polyvalente et d'octroyer aux organisateurs une subvention de 400 €.
- Acceptation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pont de la papeterie.

6 – Séance du 19 novembre 2010 :

- Décision de confier l'affermage des services d'eau potable et d'assainissement public à la société Véolia et approbation du projet de contrat de délégation applicable du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2022.
- Autorisation de réforme d'un véhicule de type J7 Peugeot dévolu au CPI.
- Approbation de la mise à jour du tableau de classement des voies communales.
- Décision d'une nouvelle grille tarifaire pour la location de la salle polyvalente (augmentation d'environ 10 %), car il n'y avait pas eu d'augmentation depuis 5 ans.
- Décision de ne pas procéder au remboursement de la retenue de garantie à l'entreprise LPPV suite à dégradation des vitrages lors de la construction de la nouvelle école maternelle.
- Désignation de Marie-Odile Hagemann, Jean Perrot, Isabelle Dirand, Noëlle Labreuche pour la commission paritaire communale du Foot, composée de 8 personnes.

7 – Séance du 23 décembre 2010 :

- Décision de confier à l'ONF la prestation de numérotation des lots de bois de chauffage 2011, pour un forfait de à hauteur de 1200 € HT, sachant que le volume concerné représente environ 1300 stères.
- Décision de la distraction d'une partie de la parcelle n° 56 d'une contenance de 0.35 ares, de la forêt communale. Ce terrain faisant l'objet d'une demande de rachat dans le cadre de la succession de Mme Saguin.
- En vue de travaux importants à réaliser dans le cadre de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif, décide, à compter du 01 janvier 2011, de fixer le tarif de la part communale de l'eau à 0.300 €/m³, et celui de l'assainissement à 0.300 €/m³ également.
- Décision de la création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement 2011. Désignation d'un coordinateur d'enquête et son suppléant.
- Décision de louer l'appartement communal situé au 40 b rue Marquiset à Mme Mélanie MARCHET, à compter du 01 janvier 2011.
- Acceptation du principe de location sous forme de bail commercial à Mme Caroline FLAGEOLET, d'une partie de l'ancienne école maternelle pour y tenir une activité de petite mercerie, retouche couture, repassage pour particuliers, dépôt colis.
- Décision de l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 01 janvier 2011, afin de pourvoir au remplacement de Patrick GROSJEAN, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et adoption de la mise à jour correspondante du tableau des effectifs.
- Modification de la délibération du 19/11/2010 relative à une commission de la CCVS (CLECT), en nommant Mme Hagemann titulaire et Isabelle CORREIA suppléante.

Les travaux d'entretien.....

Les travaux d'entretien dans notre village.....

Chaque année, nous consacrons une part importante de notre budget pour l'entretien de notre village, pour 2010 :

- 9 % des dépenses de fonctionnement
 - entretien voirie : 32 455 €
 - entretien divers : 44 600 €

- 21.50 % des dépenses d'investissement
 - réseau voirie : 12 675 €
 - entretien divers : 18 037 €
 - autres travaux : 16 311 €



Ces actions paraissent insuffisantes, mais il est important pour la « commission travaux » et les élus de donner des priorités dans un montant fixé lors du vote du budget annuel.

Celles-ci ne sont pas forcément très visibles pour la population du village, mais il faut quelquefois faire face à des imprévus. Dans ce registre, nous devons pour l'année 2011 prévoir la réfection du pont de la papeterie qui ne permet plus de desservir les deux cotés de l'usine ITW Gunther (près de 300 000 € avec une subvention possible de 40 %) Nous allons également devoir remonter le mur du cimetière qui s'est écroulé sur plus d'une dizaine de mètres (estimation 15 000 €).

Ces obligations de travaux ne nous permettront pas de commencer la réfection annoncée des trottoirs et du centre du village !

Le service de l'eau potable et des eaux usées.....



A compter du 01 janvier 2011, la société Veolia Eau est reconduite par contrat d'une durée de 12 ans pour la gestion de nos réseaux d'eau potable et eaux usées.

Nous allons devoir dans un premier temps protéger les zones de captage des différentes sources (environ 35). Puis nous devons construire un bâtiment de reminéralisation et traitement de l'eau potable.

Il nous faut également installer des silos de stockage des boues issues de la station d'épuration avant leur transfert, si les analyses sont conformes, à la STEP de la communauté de communes du pays de Luxeuil.

La cérémonie du 11 novembre au monument aux morts de notre village...



Comme les années précédentes, nous étions nombreux au monument aux morts de notre village pour commémorer le 92^{ème} anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale.

Nous avons eu l'honneur de compter sur nos rangs un détachement « en armes » de la BA 116. Cette présence militaire a apporté une solennité à la cérémonie.

Le nouveau drapeau des anciens combattants a été remis par le président à son porte drapeau.

Au moment du dépôt de gerbe, une élève du primaire a déposé « la flamme de l'espoir », un geste fort qui permet aux jeunes d'être des acteurs du « devoir de mémoire ». Cette flamme rend hommage à ceux qui sont morts pour la France, en rappelant les valeurs qu'ils ont défendues, et en affirmant notre volonté de faire triompher ces valeurs. C'est cet espoir qui animait nos anciens quand ils criaient « plus jamais ça ».

Pour terminer cette cérémonie les écoliers accompagnés par leurs professeurs, ont chanté la Marseillaise.



L'Association Sportive Football de Fontaine...

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association Sportive du foot de Fontaine les Luxeuil, qui a eu lieu le 06 septembre 2010, un nouveau bureau a été mis en place :

Président : Patrick TISSERAND

Premier vice président : Jonathan BROSSARD

Deuxième vice président : Cédric MAESTRE

Trésorier : Daniel BIGEY - Trésorière adjointe : Fabienne BIGEY

Secrétaire : Marilyne MAESTRE – Secrétaire adjointe : Anne-Sophie OUDOT.

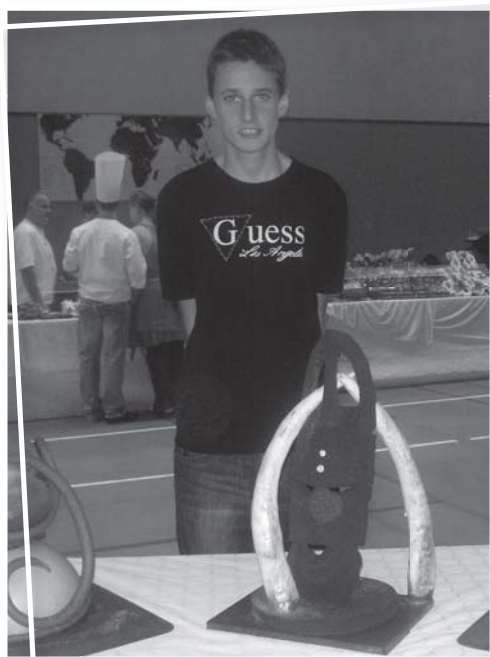
Sur proposition de Madame le Maire, mise en place d'une commission communale paritaire composée de :

- 4 membres du conseil d'administration élus par le CA du foot :
Laure MAESTRE – Stéphane MOREAU – Patrice LABREUCHE – David PELLETIER.
- 4 conseillers municipaux élus au conseil du 19 novembre :
Marie-Odile HAGEMANN – Jean PERROT – Isabelle DIRAND – Noëlle LABREUCHE.

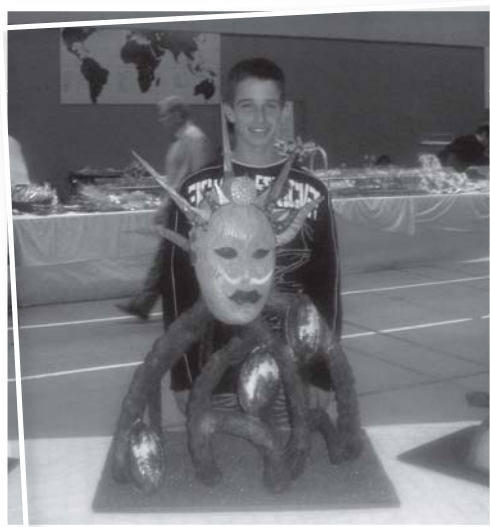
Pour information : L'association sportive foot de Fontaine compte environ cent licenciés.

La Fête du chocolat.....

La Fête du chocolat...le 10 octobre 2010



Nicolas Chapelle - 1^{er} prix



Kévin Thième - 2^{ème} prix

Le syndicat départemental des chocolatiers de la Haute-Saône a organisé le festival du chocolat à la salle polyvalente de notre village. Cette manifestation était honorée par la présence de Mrs le Préfet de la Haute-Saône Eric FREYSSSELINARD, le Sous-préfet Jean-Michel PORCHER, le député Michel RAISON, la conseillère générale Nadine BATHELOT, ainsi que le Président de la Communauté de Communes du Val de Semouse Claude PETITJEAN et de nombreux maires des communes voisines.

Les 1 200 visiteurs ont pu apprécier aussi la participation de Miss Haute-Saône et de Miss Territoire de Belfort avec leurs dauphines.

Lors de cette journée, un concours de sculptures en chocolat était ouvert aux jeunes apprentis des CFA de la région Franche Comté.

Nicolas Chapelle et Kévin Thième, deux jeunes lauréats de 17 ans, habitant à Fontaine-les-Luxeuil et en formation au CFA de Vesoul, se sont vu attribuer le premier et le deuxième prix du concours. Toutes nos félicitations !



Le Centre de Première Intervention.

Le CPI: une équipe renouvelée et qualifiée!

- 13 pompiers volontaires, dont 2 sergents et 3 caporaux, conduite par le Sergent Frédéric KAUFFMANN, titulaire de la médaille d'honneur « argent » et son adjoint, le sergent Geoffroy COLIN.
- Un nouveau local aménagé dans les sous-sols de la mairie, à proximité de la caserne, composé d'un bureau, qui servira en même temps de vestiaires pour les dames sapeurs-pompiers, au nombre de 3. Les travaux ont été réalisés conjointement par les services techniques municipaux et les pompiers volontaires.



Information de la Mairie... !

Recensement de la population



Daniel Tisserand, avec Claudie Guirado, Marie-Noëlle Calley, Sandrine Courtois

Tous les 5 ans, la population française est recensée. Cette opération permet de compter la population résidant sur notre territoire, fournir des statistiques sur les habitants de notre pays et éclairer les décideurs publics en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.).

C'est dans ce cadre que la population de notre village va être recensée entre le 20 janvier et le 19 février 2011.

Trois personnes ont été désignées pour recueillir ces renseignements sur les habitants de Fontaine-les-Luxeuil (Photo ci-jointe). Nous vous remercions de leurs réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle et obligatoire. Vos réponses resteront confidentielles et seront protégées par la loi.

Départs à la retraite

Madame le Maire et le conseil municipal ont tenu à mettre à l'honneur trois employés de la mairie qui viennent de prendre leur retraite, à l'occasion du repas offert aux employés municipaux le 16 décembre 2010.

Claudie Guirado, adjoint administratif qui était employée au secrétariat de la mairie depuis le 01 novembre 1999. Marcelle Saguin, adjoint technique en charge notamment de l'entretien de l'école primaire et de la salle polyvalente depuis 27 ans. Patrick Grosjean, adjoint technique et garde champêtre en poste à la mairie depuis le 01 août 1987.

Fleurs et cadeaux ont été remis aux partants en leur souhaitant une bonne retraite. Puis, mot d'accueil et souhaits de bienvenue à Mounia El Amichi qui occupe à temps partiel, depuis le départ de Claudie Guirado, le poste de rédacteur territorial au secrétariat de la mairie.



Colis de Noël pour nos aînés

Comme chaque année, les membres de la commission communale d'action sociale (CCAS) et quelques élus ont préparé les colis de Noël pour nos aînés de 70 ans et plus. La commune a distribué 171 colis pour les aînés habitant à Fontaine, 11 en maison de retraite et 9 pour les personnes handicapées.

Notre patrimoine ...

Notre patrimoine...

L'EGLISE

Elle a été construite au 19^{ème} siècle par l'architecte Collard. Officiellement, l'église était commencée le 07 mai 1860 mais la première pierre ne fut posée que le 21 mai 1860 en présence de l'architecte et du sous-préfet de Lure. Le 11 juin 1865, l'église était achevée, pour la somme de 137 000 Frs. Le gros œuvre étant terminé, elle fut bénie le 6 août 1865. Les cloches ont sonné pour la première fois le 31 décembre 1865.



AMENAGEMENT DE L'EGLISE

Les bancs de l'église, installés le 28 janvier 1866, sont en chêne massif ; l'armature est en fonte de l'atelier de Lucelle en Alsace.

Plus tard, les stalles et les boiseries étaient placées fin 1905.

Toutes les verrières du chœur proviennent des ateliers Gounon – Thiria de Nancy.

Le maître autel est en marbre de Carrare et des Pyrénées, il a été consacré le 04 juin 1899.

L'ORGUE

L'orgue fut installé en janvier 1856, il se compose de 12 jeux et de 14 registres, le buffet est du début du XVIII^{ème} siècle, peut-être du XVII^{ème} ; il date de 1809. Il fut construit par monsieur Raboni, facteur d'orgue. C'était l'orgue du Val d'Ajol. Il résonna pour la première fois sous les voûtes de l'église le 9 septembre 1869. La municipalité de Fontaine a procédé en 2006 à une révision minutieuse de cet instrument de musique, grâce à l'intervention du facteur d'orgue alsacien R. Sébastien FOHRER.



LA CHAIRE

En avril 1878 Monsieur Dreyer, sculpteur à Altkirch en Alsace scellait la chaire au pilier gauche du transept.



SARCOPHAGE

Ce cercueil de pierre fut exhumé du cimetière qui entourait l'église primitive de Fontaine, lieu dit de la vieille cure, au carrefour de la rue St Martin et la rue du Vay. Il est d'époque carolingienne voir mérovingienne.

LE BAPTISTERE

Cuve baptismale en pierre du XVI^{ème} siècle, sa forme octogonale rappelle les sept jours de la semaine et le 8^{ème} côté, la résurrection du Seigneur.

Les 4 personnages,

Le Christ en croix.

A gauche, St Jean Apôtre tenant l'évangile dans sa main droite.

A droite, la Vierge Marie, sa mère.

En arrière, un Personnage énigmatique, appuyant sa main gauche sur un écusson disproportionné par rapport à sa taille. Les jambes entrecroisées sembleraient indiquer une marche en avant vers le Rédempteur ?



SAINT PANCRACE

Cette statue de 1732, était sur l'autel de l'église des moines, elle a été retrouvée intacte dans les décombres de cette église après la révolution. Elle a été placée dans la petite chapelle sur la route de Fougerolles qui lui est dédiée en souvenir et en reconnaissance pour la protection que le saint a apportée au cours de l'épidémie de choléra de 1854.

L'ancien monastère.....

L'ancien monastère de Fontaine



C'est assez difficile de savoir avec certitude en quelle année s'est effectué l'établissement de FONTAINE St Pancrace. Nous savons qu'il fut fondé peu après celui de Luxeuil, ce qui permet d'en déduire que la date de 595 semble la plus probable, mais pas plus tard.

Un promontoire assez large entouré d'une boucle de la Roge était un emplacement idéal. Cette petite rivière devait, pour la suite, jouer un rôle important à la fois pour notre village mais aussi pour toute la région devenue terre de surséance.

Une importante équipe de moines dut venir de Luxeuil pour se mettre aussitôt au travail. Les arbres furent abattus au milieu de la forêt qui, à cette époque, devait être continue des bois du Beuchot à ceux de Fougerolles et du Banney, une vaste clairière fut ouverte.

Au début, l'aspect devait être semblable en bien des points à celui des monastères irlandais, pays natal de St Colomban :

cabanes de bois ou de pierres sèches disséminées autour d'un oratoire de bois, le tout entouré d'une haie vive, d'un profond fossé ou d'une partie de la rivière.

Avec le temps, la pierre étant abondante à Fontaine, on rectifia, on ajouta, on perfectionna. Il y eut donc, par la suite, une église avec des bâtiments alentour abritant une cuisine, un réfectoire, un dortoir, une infirmerie, une bibliothèque, un cellier, un grenier, une hôtellerie....Le moulin, la tuilerie, les écuries, le pigeonnier vinrent successivement.

L'emplacement de notre monastère actuel est certainement le même que celui qui avait été choisi par Saint Colomban, celui sur lequel subsistent encore les derniers bâtiments de notre monastère. Rarement, en effet, un monastère change de place. Détruit, il se relève assez rapidement au même endroit, ruines qui ne sont pas toujours inutilisables.

C'est Saint Colomban lui-même qui plaça notre monastère sous le patronage et la protection de Saint Pancrace, adolescent de 14 ans qui fut martyrisé par décapitation à Rome sur la voie Aurélienne, le 12 mai 304, sous le règne de l'empereur Dioclétien et dont le culte était très prospère à l'époque.

Notre monastère, repris par les Bénédictins, devait subsister jusqu'à la révolution qui vit son anéantissement. Soit près de 1 200 ans. Malgré les invasions, les guerres et les destructions, il s'était toujours relevé.

L'église très ancienne bâtie dans l'enceinte fut totalement rasée ainsi que l'aile gauche des bâtiments.

Seuls subsistent de nos jours, l'aile droite, la maison du Prieur commendataire, un très beau pigeonnier et quelques vestiges.

Si un voyageur épris des choses du passé arrête son regard sur ces derniers souvenirs, un beau portail du XVIII^{ème} siècle pourtant mutilé attirera de suite son attention. S'il s'en approche, il pourra lire encore dans un médaillon à gauche que l'on peut toujours déchiffrer : Monasterii Sancti Pancratii 17 Porta 63 Porte du Monastère Saint Pancrace 1763.

Abbé Jean-Baptiste NOEL



Le fleurissement.....

Le fleurissement de notre village...

Cette année encore, notre village était inscrit au Concours départemental des villages fleuris avec les 27 communes participantes de plus de 1 000 habitants.

Au palmarès 2010, Fontaine est primé en 9^{ème} place.

A ce même palmarès départemental figurent également quelques personnes dont le fleurissement a été particulièrement remarqué par le jury départemental :

- Patrick Grosjean : primé 1^{er} dans la catégorie balcons et terrasses.
- Annie Pelletier (hôtel de la poste) : cité dans la catégorie commerces.
- Karine Chaon.

Concours communal des maisons fleuries

En 2010, 26 personnes ont participé à ce concours dont voici le palmarès :

1^{ère} catégorie : murs et balcons :

- 1^{er} - Patrick Grosjean
- 2^{ème} - Sylvie Colin

2^{ème} catégorie : maisons neuves et cours :

- 1^{ère} - Ginette Jeangey et Lucienne Arrouey
- 2^{ème} - Marie-Claude Tisserand, Marie-joseph Kiefer, Maurice Simonin et Karine Chaon.
- Puis classement suivant : Jean Bigey, Nadia Gallaire, Colette Antoine, Roselyne Sekelyk et Jacqueline Porgye.

3^{ème} catégorie : maisons anciennes et cours :

- 1^{er} - Lucien Ulrich, Nathalie Galmiche et Noëlle Gallaire
- 2^{ème} - Séverine Perrot, Martine Arnoux, Marguerite Chassard et Yvonne Demougin.
- Puis classement suivant : Jean Verpillat, Isabelle Stéphani, Amandine Stéphane et Micheline Rolin.

4^{ème} catégorie : commerces :

- 1^{er} - Hôtel de la Poste - Boucherie Farque.



Vous contribuez à embellir l'image de notre village. Nous vous en remercions !

Bilan du TELETHON 2010....

Bilan du TELETHON 2010

Le week-end du 03 au 05 décembre, les associations et les habitants de Fontaine-les-Luxeuil se sont mobilisés pour la réussite du Téléthon.

Recettes		Dépenses	
Buvette	1 123,55	Auchan	82,16
Yaourts	2 478,70	Achat librairie	17,70
Ourson	126,50	Alimentation MATHIEU	39,00
Porte clefs Lycée	424,96	Boulangerie FRIES	87,30
Flambeaux / Lampions	40,00	Burgey	464,07
Badminton	28,00	Assurance	30,00
Broderie	453,00	Casino	37,75
Choucroute	1 267,50	Frais déplacement	45,00
Gaufres / Chichi	94,00	Barquettes	26,48
Kebab	155,20	Casino	47,88
Toboggan	135,50	Toboggan	230,00
Ballons	131,00	Gadgets	146,00
Belote	120,00	Eau Auchan	4,71
Carabine	83,00	Offert par Boucherie FARQUE (pour mémoire)	83.14
Marche	38,00		
Lard / Marrons	277,00		
Porte clefs Téléthon	39,00		
Gâteaux Floris Verpillat	17,00		
Totaux	7 031,91	Totaux	1 258,05

Bilan Général	
Bénéfices de la manifestation	5 773,86 €
Subvention CCVS	400,00 €
Dons Associations	545,00 €
Dons Particuliers (Chèques)	180,00 €
Dons Particuliers (Espèces)	0,00 €
Total Général	6 898,86 €

Soyez tous remerciés pour votre généreuse participation au Téléthon 2010.
L'AFM et les bénévoles de l'équipe de Fontaine vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2011.
et ils espèrent vous retrouver nombreux en décembre 2011 pour la 25^{ème} édition du Téléthon.



Information : Préfecture.....

Information : Préfecture



1) Dispositif d'information via le logiciel SKYPE.

La Préfecture met en place un dispositif d'information et d'échange avec les usagers en matière d'immatriculation de véhicules et de permis de conduire grâce à un service de vidéo information par l'application informatique SKYPE.

Ainsi, tout usager équipé lui aussi du logiciel gratuit SKYPE pourra en saisissant le contact « Préfecture de la Haute-Saône » voir et dialoguer en direct avec l'agent chargé de le renseigner, ceci à moindre frais puisque le coût de l'appel vers la préfecture est gratuit. Ce dispositif est accessible tous les jours du lundi au vendredi de 09 h 00 à 11h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00.

2) Centralisation des demandes de titre de séjour étranger.

Dans le cadre d'une réforme importante de modernisation tenant à l'introduction d'éléments biométriques pour la fabrication et la délivrance des titres de séjour délivrés aux étrangers, la Préfecture de la Haute-Saône devient à partir du 01 janvier 2011, seule compétente en matière de recueil et d'instruction des demandes de titre de séjour étrangers.

A partir de cette date, les étrangers désireux d'obtenir ou de retirer un titre de séjour devront se présenter au guichet de la Préfecture de Vesoul.

3) Fermeture du service des cartes grises à la sous-préfecture de Lure.

A compter du 01 janvier 2011, tout usager qui souhaite réaliser une opération d'immatriculation d'un véhicule devra effectuer cette démarche à la Préfecture de Vesoul, et plus à la sous-préfecture de Lure, comme auparavant. Ce service peut être assuré dans toute autre Préfecture du territoire national qui délivre ce titre.

L'utilisateur dispose également, en Haute-Saône, de 51 professionnels de l'automobile habilités et agréés par l'administration pour le traitement des demandes d'immatriculation de véhicules. La liste complète de ces professionnels est disponible sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, www.ants.interieur.gouv.fr

La préfecture de la Haute-Saône met plusieurs dispositifs locaux d'informations et de renseignements au service public :

- les renseignements téléphoniques au 03 84 77 70 88
- les demandes par mail à l'adresse « prefecture@haute-saone.gouv.fr »
- le site internet de la préfecture : haute-saone.gouv.fr
- la vidéo information via Skype à l'adresse « Préfecture de la Haute-saône »

Information : CCVS.....

Communauté de Communes Val de Semouse

Le relais de Service Publics de la communauté de commune Val de Semouse assure une permanence à la mairie de Fontaine les Luxeuil les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois de 14 h 00 à 16 h 00.

Information : GDF SUEZ.....

Information : GDF SUEZ

- **Urgence Sécurité Gaz** : appeler le GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe).
- Pour le **raccordement au gaz naturel** : appeler le GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local).
- Pour la administrés ayant un **contrat** de gaz naturel ou d'électricité **Gaz de France Dolce Vita** : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou www.dolceville.gazdefrance.fr



Mesures de prévention de la légionellose dans l'habitat

INSTALLATIONS A RISQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES LEGIONELLES

La légionellose est une infection pulmonaire provoquée par des bactéries du genre *Legionella*.

Elle se caractérise par une infection pulmonaire aiguë pouvant entraîner le décès. Cependant, elle n'est pas contagieuse.

La contamination humaine s'effectue par inhalation d'eau contaminée diffusée sous forme d'aérosols ou de micro-gouttelettes issues d'installations mal entretenues : réseaux d'eau chaude, circuits de certains systèmes de climatisation, bains à bulles ou humidificateurs.

Le risque pour les usagers se situe essentiellement au niveau des douches qui génèrent des aérosols d'eau chaude pouvant être directement inhalés.

Dans les réseaux d'eau chaude, la présence de tartre, les zones de stagnation d'eau (bras morts) et une température de l'eau comprise entre 25 et 45°C sont favorables au développement des légionelles.

Par conséquent, **un entretien régulier de ces équipements** est nécessaire pour prévenir tout risque de colonisation de ces bactéries.

RECOMMANDATIONS POUR LIMITER LE RISQUE DE PROLIFERATION DES LEGIONELLES DANS LE CIRCUIT D'EAU CHAUDE DE VOTRE HABITATION

- ✚ Si vous disposez d'une production d'eau chaude instantanée (chauffe-eau ou chaudière murale) : procédez à l'entretien annuel de votre installation de production d'eau chaude par un professionnel,
- ✚ Si vous disposez d'une production d'eau chaude par accumulation (ballon de stockage) : Purgez périodiquement votre ballon de façon à éliminer les dépôts de tartre accumulés au fond du ballon et Vidangez votre ballon avant toute nouvelle utilisation après une période d'absence prolongée (à partir de 15 jours),
- ✚ Réglez vous-même ou par un professionnel votre installation de production d'eau chaude à 55°C (par manipulation du thermostat du chauffe eau, de la chaudière ou du ballon de stockage),
- ✚ Détartrez une fois par an environ les pommeaux de douche à l'aide d'une solution détartrante (par exemple du vinaigre blanc pur),
- ✚ N'hésitez pas à remplacer tous les éléments de robinetterie vétustes comme les têtes de robinets, flexibles et pommeaux de douches ...
- ✚ Faites vérifier périodiquement votre installation de production d'eau chaude par un plombier. Il vous conseillera utilement sur les opérations à effectuer pour limiter le risque de prolifération de légionelles dans l'eau chaude,
- ✚ Si votre installation de production d'eau chaude est vétuste, il est préférable de la remplacer par un équipement disposant du label NF,
- ✚ Pour limiter le risque de brûlures au point d'usage, notamment au niveau des douches, il est fortement recommandé de mettre en place des mitigeurs thermostatiques disposant du label NF,
- ✚ Afin de réduire l'exposition à des légionelles qui auraient pu se développer dans les canalisations lorsque votre logement est resté inoccupé pendant plusieurs jours ou suite à des travaux sur les installations d'eau, il convient de réaliser un écoulement prolongé à tous les points d'usage avant utilisation.

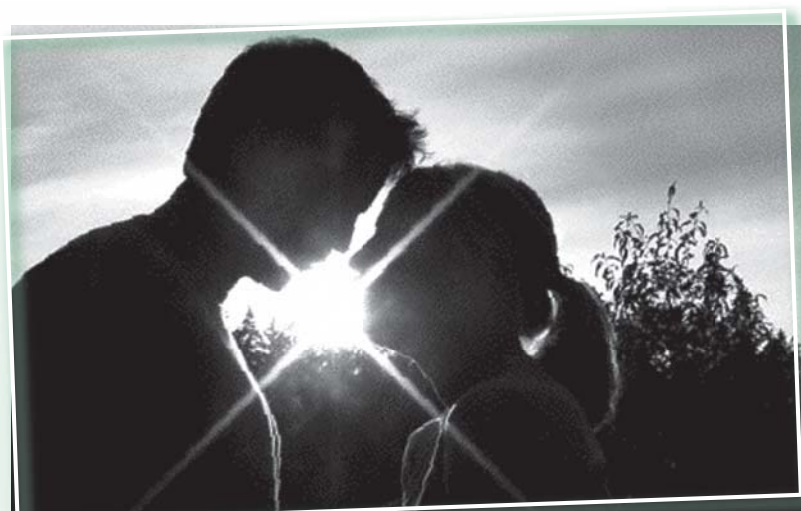


Théo et Lucas VAJDA

NOS JOIES - NAISSANCES

- **Théo VAJDA**, le 11 janvier 2010
de Jozef VAJDA et de Magali BARDET
- **Lucas VAJDA**, le 11 janvier 2010
de Jozef VAJDA et de Magali BARDET
- **Mathis LECLERC**, le 13 janvier 2010
de Frédéric LECLERC et de Anne OUDOT
- **Maxine DUCLOS**, 14 février 2010
de Xavier DUCLOS et de Séverine POSTY
- **Tim LAURENT**, le 15 février 2010
de Patrick LAURENT et de Nadia LAURENT
- **Jules MOUNIER-DAVID**, le 24 février 2010
de Sébastien MOUNIER et de Elya DAVID
- **Cloé STEPHANI**, le 12 mars 2010
de Dominique STEPHANI et de Isabelle RICHARD
- **Sacha REMOND**, le 13 mars 2010
de David REMOND et de Julie SIMON
- **Amélie SCHUELLER**, le 29 mars 2010
de Eric SCHUELLER et de Christelle DARUL
- **Lucien HENRY**, le 11 avril 2010
de Nicolas HENRY et de Marie-Aude CHAPPUIS
- **Killian THOUVENEL**, le 14 mai 2010
de Alain THOUVENEL et de Angélique BRENIERE
- **Lili MARCHAND - ALBORGHETTI**, le 01 juin 2010
de Stéphane MARCHAND et de Amandine ALBORGHETTI
- **Milan GRAVA**, le 10 juin 2010
de Jérémie GRAVA et de Aurélia HENRY
- **Elinne STARK**, le 15 juin 2010
de Bennie STARK et de Larisse ENGELS
- **Eliot MOUGEL**, le 03 août 2010
de Damien MOUGEL et de Isabelle BERTHELON-POIRIER
- **Clovis ROCHA-SERRALHEIRO**, le 28 août 2010
de David ROCHA-SERRALHEIRO et de Cindy LAURENT
- **Raphael CHOLLEY**, le 10 octobre 2010
de Gaëtan CHOLLEY et de Morgane FLAIG
- **Tom CALAND**, le 12 octobre 2010
de Christophe CALAND et de Sonia DAVAL
- **Coralie FARQUE**, le 30 décembre 2010
de Jean-Baptiste FARQUE et Audrey LEBEAU





NOS JOIES - MARIAGES

♥ le 13 février,

Eric, Serge, Thierry COSTILLE et Nadine, Marie-Thérèse MARION –

♥ 22 mai,

Stevan MOLNAR et Agi FARAGO –

♥ 05 juin,

Sébastien, René, Félix PEGURRI et Sara AMGHIRIDA –

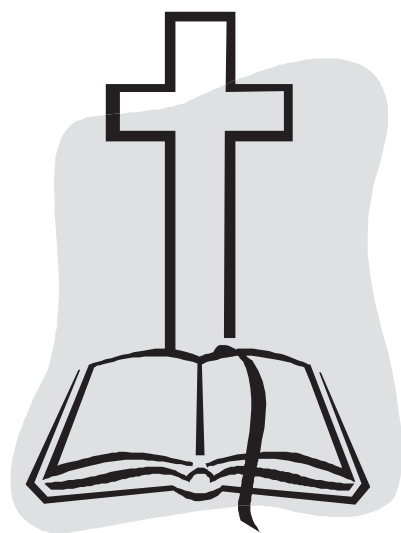
♥ 31 juillet,

Michel, Anthony BEGEY et Amandine GARRET –

♥ 25 septembre,

Nicolas, Etienne BODE et Emilie, Martine, Paule GUYOT –





NOS PEINES - DECES

- *Le 31 janvier, Suzanne, Marie, Pauline **FLAGEOLLET** née VALDENNAIRE -*
- *Le 09 février, Bernard, Abel, René **JEANGÉY** -*
- *Le 06 avril, René, Michel, Georges **BIGÉY** -*
- *Le 10 mai, Daniel **SIMON** -*
- *Le 02 juillet, Jeanne Elisa **SAGUIN** née DEPOULAIN -*
- *Le 6 juillet André, Abel **LAROCHE** -*
- *Le 03 octobre, Paul, Emile, Alexander, Marie **VAN CAMPEN** -*
- *Le 24 octobre, Jacques, André **HAUSER** -*
- *Le 07 décembre, Michel, Eugène, Georges **BRINGOUT** -*



